

4.1

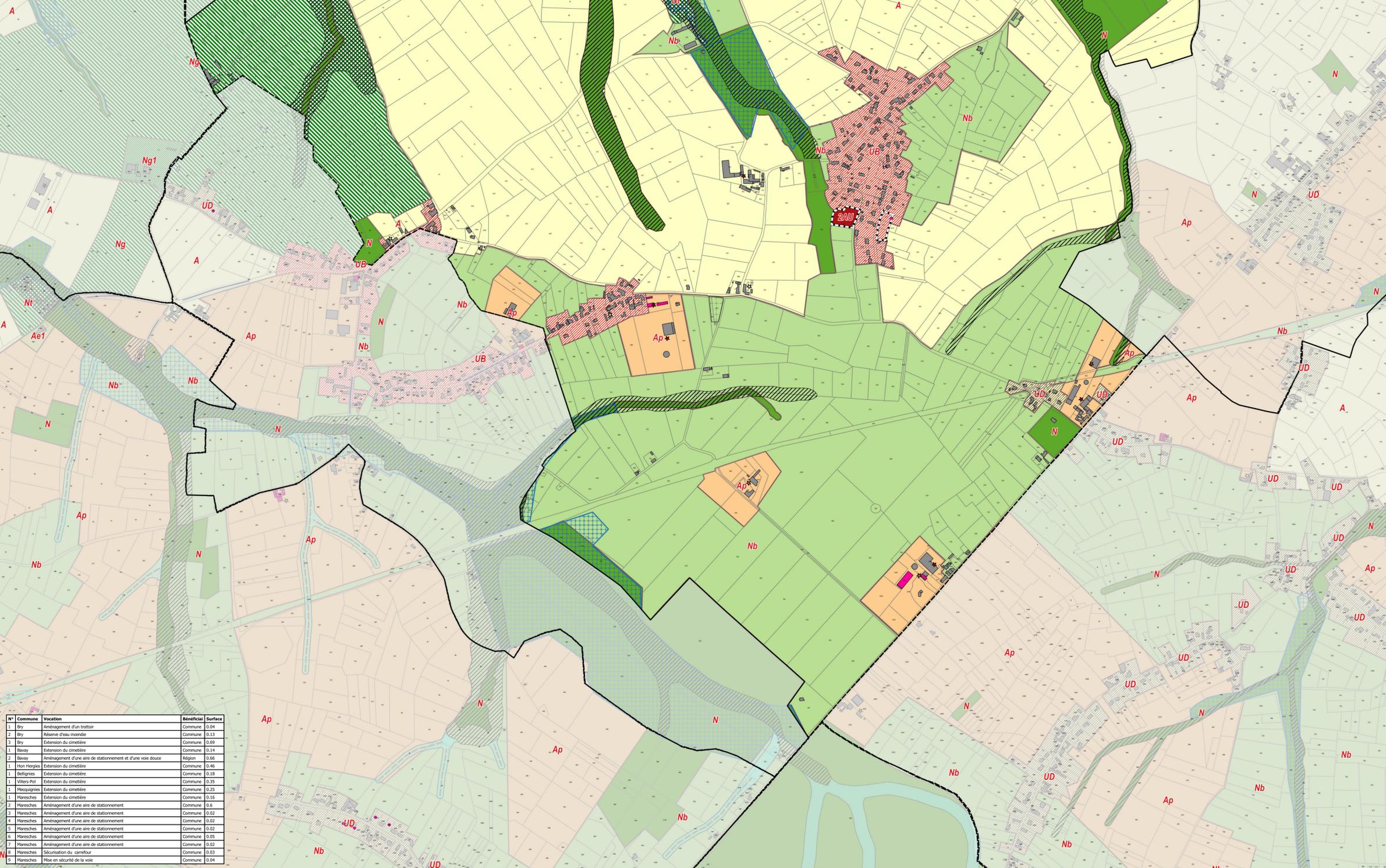
AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre, en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- ★ Avec élevage - ICPE
- ✱ Avec élevage - RSD
- ✱ Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- Ng : Secteur naturel permettant le maintien et l'aménagement du golf
- Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- ZAU : Zone à urbaniser à long terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Amenagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Reserve d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du dimètre	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du dimètre	Commune	0,14
2	Bavay	Amenagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du dimètre	Commune	0,46
1	Bellegies	Extension du dimètre	Commune	0,18
1	Villers Plat	Extension du dimètre	Commune	0,35
1	Mecquignies	Extension du dimètre	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du dimètre	Commune	0,16
2	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
4	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
2	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,62
5	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,25
7	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
1	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
2	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04